



FORTSCHWIHR INFOS

N° 67 – Juin 2014

Commune de Fortschwihr

Site : www.fortschwih-alsace.fr

Tél. : 03 89 47 41 89 – courriel : mairie.fortschwih@wanadoo.fr

Communications Municipales

Budget

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, a été présenté le budget.

Compte administratif 2013 :

Le budget 2013 fait apparaître un excédent global de 215 958.09 €

Le budget primitif 2014 a été adopté à l'unanimité :

Budget d'investissement : 449 043 €

Budget de fonctionnement : 879 692 €

Aucune hausse des taxes locales n'a été décidée par le Conseil municipal.

Brigade Verte

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé d'adhérer aux services de la Brigade Verte.

Vous trouverez ci-joint un dépliant qui présente leurs services.

Aménagement de la place devant la mairie

Les travaux pour l'aménagement de la place devant la mairie devraient débuter à partir du 16 juin. Nous vous rappelons que pendant la période des travaux, il vous faudra utiliser la rue des Romains pour l'accès à l'Eglise, au Cimetière, à la Mairie ainsi qu'à la salle communale et aux bennes de Tri Sélectif.

Balayage

Le prochain balayage des rues aura lieu le mardi 17 juin. Nous vous prions de ne pas stationner dans la rue afin de permettre un passage optimal de la balayeuse. Vous pouvez stationner vos véhicules sur le parking de la salle communale.

Informations diverses

Vandalisme

Il a été constaté des actes de vandalisme au niveau des parterres de fleurs dans le village.

Il est de bienséance de ne pas marcher ni faire de vélo sur ces parterres de fleurs.

Règlementation sur le bruit

Il apparaît que certains **désagréments liés au bruit** sont intervenus ces derniers temps.

Nous vous rappelons l'**Arrêté n°19/2002 portant Règlementation sur le bruit** qui interdit d'utiliser dans un périmètre de 200 mètres des zones habitées, des engins équipés de moteurs bruyants tels que motopompe, tondeuse, motoculteur... les jours ouvrables avant 7h, entre 12h et 14h et après 20h. Ils sont également interdits les dimanches et jours fériés, sauf pour les exploitants agricoles par dérogation ayant fait l'objet d'une demande individuelle en mairie.

Périscolaire

Le périscolaire Les Mille Pattes de Fortschwihr sera ouvert du lundi 18 au vendredi 29 août.

Inscriptions et renseignements par mail millepattes68@gmail.com ou au 03 89 47 26 88.

La tique, une menace à ne pas prendre à la légère

La région Alsace est la région de France où le nombre de nouveaux cas de la maladie de Lyme est le plus fort : entre 180 et 232 cas pour 100 000 habitants par an. Mais la tique peut également transmettre d'autres maladies : les encéphalites virales dues au virus TBE, l'anaplasmose ou la babésiose notamment.

L'essentiel de la prévention repose sur 3 points :

- éviter de se faire mordre par les tiques
- se dépister au retour d'un séjour dans un lieu à risque afin d'ôter la ou les tiques
- se surveiller en cas de morsure par une tique et consulter un médecin.

Prévention des risques liés à la baignade et à l'exposition solaire

Chaque année, les noyades font de nombreuses victimes en France. L'application de recommandations simples comme l'apprentissage de la nage, la surveillance des enfants par un adulte, la prise en compte de son niveau physique avant la baignade ou le respect des zones d'interdiction permet d'éviter ces accidents.

L'exposition aux rayonnements solaires ultraviolets (UV) naturels et artificiels reste la première cause des cancers cutanés. Il est recommandé de ne pas s'exposer entre 12h et 16h, de porter un chapeau et des lunettes de soleil, d'appliquer de la crème solaire toutes les 2h et de protéger particulièrement les enfants.

Des dépliants sont disponibles en Mairie.

Prévention des risques liés à la canicule

Comme chaque année, le gouvernement met à disposition des brochures d'information sur les risques liés à la canicule (il fait très chaud – la nuit, la température ne descend pas – cela dure plusieurs jours)

Voici les principales règles : ne pas faire d'efforts physiques intenses, ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas rester en plein soleil, maintenir sa maison à l'abri de la chaleur, passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé, ne pas consommer d'alcool et boire 1.5L d'eau par jour, au travail être vigilant pour ses collègues et soi-même, prendre des nouvelles de son entourage et/ou donner des nouvelles à son entourage.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez les secours en composant le 15.

Prochaines manifestations

● Samedi 7 juin

L'Heure du Conte proposée par l'association La Bouquinette aura lieu à 11h à la bibliothèque Municipale.

Les enfants sont invités à venir écouter l'histoire d'un petit hérisson à la recherche de son papa. Les enfants pourront ensuite fabriquer une surprise à offrir à leur papa.

● Dimanche 8 juin

Marché aux puces organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Il se déroulera de 7h à 18h, Grand'Rue, rue des Romains et parking de la salle communale.

Pour tout renseignement, s'adresser à Emmanuelle BLONDELLE : 06 15 51 31 09 ou Josse DAVID : 06 03 85 67 47.

● Mardi 10 juin

Don du Sang de 16h30 à 19h30 organisé par l'Amicale des Donneurs de Sang de Fortschwihr à la salle communale.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Bernard OBERLIN au 03 89 47 46 19

La Ligue contre le cancer organise le **dimanche 22 juin 2014** une marche de 6 km à 9h30, ainsi qu'une course (non chronométrée) de 6 ou 9 km au choix à 10h15. Le départ est au Parc Expo de Colmar, le parcours est tracé dans le vignoble et la forêt de la Hardt. Un groupe s'est déjà constitué pour participer au challenge du nombre. Rejoignez-le pour marcher ou courir (à votre rythme) sous les couleurs de Fortschwihr. Un maillot distinctif sera imprimé pour l'occasion. Faites-vous connaître auprès de Michel Schoenenberger (06 98 82 39 70), même si vous êtes déjà inscrit individuellement.

● Samedi 28 juin

Kermesse de fin d'année des Ecoles du RPI organisée par l'APE du Ried Brun. Elle se déroulera à l'école maternelle de Bischwihr.

Le spectacle des enfants débutera à 10h.

Les grands anniversaires

Juin 2014

Le 5, Marie-Antoinette JAEGER, 83 ans

Juillet 2014

Le 2, Marie-Cécile BRUNNER, 81 ans

Le 10, Julie FURSTENBERGER, 94 ans

Aout 2014

Le 8, Sophie SCHMITT, 90 ans

Le 20, Sony HAUMESSER, 82 ans

Le 27, Marie-Cécile BROLY, 95 ans

Les « grands anniversaires » paraissent dans « FORTSCHWIHR INFOS » à partir de 75 ans et dans la presse locale à partir de 70 ans. Si vous ne souhaitez pas y figurer, merci de bien vouloir en informer le secrétariat de mairie.



La Brigade Verte est un organisme de la **fonction publique territoriale** au service du **Conseil Général du Haut-Rhin** et des **Communes** ayant adhéré au syndicat mixte. Les Maires de ces Communes sont placés au centre du dispositif. La Brigade Verte travaille en partenariat avec toutes les autres **institutions** du territoire : la Région, le Conseil Général, la Gendarmerie, la Police, etc.

Présente sur le terrain tout au long de l'année, il est possible de faire appel à la Brigade Verte **24h/24 et 7j/7** par téléphone au **03 89 74 84 04**

Activité de la Brigade Verte

Avec plusieurs milliers d'interventions chaque année, les domaines d'activité de la Brigade Verte sont aussi variés que le permettent les compétences **des Gardes Champêtres**. Leur **omniprésence sur le terrain** et leur répartition dans tout le département du **Haut-Rhin** font des gardes de la Brigade Verte les garants de la préservation du patrimoine naturel, rural et urbain. Au service des Maires, la Brigade Verte se veut également une police de proximité pouvant répondre **7/7 jours** à de nombreuses sollicitations.

Principaux domaines d'interventions

Circulation

La Brigade Verte vient compléter le dispositif de **surveillance des axes de circulation**, à savoir :

- Les chemins ruraux et forestiers, souvent interdits à la circulation des véhicules à moteur,
- Les pistes cyclables,
- Certaines infractions au code de la route en milieu rural.

Dépôt d'immondices

Même si l'on observe depuis quelques années une prise de conscience collective à ce sujet, les Gardes de la Brigade Verte constatent encore souvent des **dépôts sauvages d'immondices**. Pneumatiques, déchets de chantier ou ordures ménagères constituent parfois de réelles décharges à ciel ouvert.

Souvent les premiers sur place, les Gardes Champêtres font les premières investigations qui peuvent déboucher sur le **nettoyage complet** des lieux par l'auteur du dépôt, assorti d'une **amende**.

Animaux

Il faut différencier les interventions concernant les **animaux sauvages** de celles concernant les **animaux domestiques**, car elles ne sont pas concernées par les mêmes codes.

- Les animaux sauvages blessés à la suite d'une **collision avec un véhicule** ou égarés dans un jardin peuvent être capturés par les Gardes Champêtres et relâchés dans un endroit approprié. La Brigade Verte peut également faire appel à un vétérinaire ou à une association habilitée (LPO, Sauvegarde Faune Sauvage, etc.) pour lui prodiguer les **premiers soins** ou encore faire appel au Garde-Chasse local.

- Les **animaux domestiques** communs (chiens, chats...) et depuis quelques temps des **nouveaux animaux de compagnie** (serpents, furets, iguanes...) peuvent être trouvés errants ou mal soignés. Les Gardes de la Brigade Verte sont formés et équipés pour la capture de ces animaux et travaillent notamment en collaboration avec la SPA.



La Brigade Verte est un organisme de la **fonction publique territoriale** au service du **Conseil Général du Haut-Rhin** et des **Communes** ayant adhéré au syndicat mixte. Les Maires de ces Communes sont placés au centre du dispositif. La Brigade Verte travaille en partenariat avec toutes les autres **institutions** du territoire : la Région, le Conseil Général, la Gendarmerie, la Police, etc.

Présente sur le terrain tout au long de l'année, il est possible de faire appel à la Brigade Verte **24h/24 et 7j/7** par téléphone au **03 89 74 84 04**

Activité de la Brigade Verte

Avec plusieurs milliers d'interventions chaque année, les domaines d'activité de la Brigade Verte sont aussi variés que le permettent les compétences **des Gardes Champêtres**. Leur **omniprésence sur le terrain** et leur répartition dans tout le département du **Haut-Rhin** font des gardes de la Brigade Verte les garants de la préservation du patrimoine naturel, rural et urbain. Au service des Maires, la Brigade Verte se veut également une police de proximité pouvant répondre **7/7 jours** à de nombreuses sollicitations.

Principaux domaines d'interventions

Circulation

La Brigade Verte vient compléter le dispositif de **surveillance des axes de circulation**, à savoir :

- Les chemins ruraux et forestiers, souvent interdits à la circulation des véhicules à moteur,
- Les pistes cyclables,
- Certaines infractions au code de la route en milieu rural.

Dépôt d'immondices

Même si l'on observe depuis quelques années une prise de conscience collective à ce sujet, les Gardes de la Brigade Verte constatent encore souvent des **dépôts sauvages d'immondices**. Pneumatiques, déchets de chantier ou ordures ménagères constituent parfois de réelles décharges à ciel ouvert.

Souvent les premiers sur place, les Gardes Champêtres font les premières investigations qui peuvent déboucher sur le **nettoyage complet** des lieux par l'auteur du dépôt, assorti d'une **amende**.

Animaux

Il faut différencier les interventions concernant les **animaux sauvages** de celles concernant les **animaux domestiques**, car elles ne sont pas concernées par les mêmes codes.

- Les animaux sauvages blessés à la suite d'une **collision avec un véhicule** ou égarés dans un jardin peuvent être capturés par les Gardes Champêtres et relâchés dans un endroit approprié. La Brigade Verte peut également faire appel à un vétérinaire ou à une association habilitée (LPO, Sauvegarde Faune Sauvage, etc.) pour lui prodiguer les **premiers soins** ou encore faire appel au Garde-Chasse local.

- Les **animaux domestiques** communs (chiens, chats...) et depuis quelques temps des **nouveaux animaux de compagnie** (serpents, furets, iguanes...) peuvent être trouvés errants ou mal soignés. Les Gardes de la Brigade Verte sont formés et équipés pour la capture de ces animaux et travaillent notamment en collaboration avec la SPA.

Nuisances

Les Gardes de la Brigade Verte font souvent office de médiateurs pour résoudre des problèmes de nuisances. Celles-ci peuvent être **olfactives** (fumées, peinture, fumier...), **sonores** (musique, cris, aboiements, machines...) ou encore **visuelles**. Il en va du **civisme** de chacun pour une cohabitation pacifique, en milieu rural comme en milieu urbain.

Dégradations et vols

Lors de leurs patrouilles, les agents de la Brigade Verte peuvent observer des **actes malveillants** ou constater des **dégradations** sur des biens publics (mobilier urbain, bâtiments, chemins...) ou privés (clôtures, champs, bornes...).

Chasse

Le Garde Champêtre est compétent en matière de chasse. Il peut procéder au **contrôle des permis**, des bracelets apposés sur le **gibier abattu**, à la mise en place des **panneaux** réglementaires lors des **battues**...

Voirie

La principale infraction relevée dans ce domaine est l'**occupation illégale de l'espace public** :

- Tas de sable,
- Carcasses de voitures,
- Stationnement abusif...

Pollutions

Les agents de la Brigade Verte sont souvent confrontés à des atteintes à l'environnement :

- Pollutions de **cours d'eau** causées par des hydrocarbures, du lisier, des pesticides...
- Pollutions **atmosphériques** causées par des feux de matières plastiques, de polystyrènes ou toute autre matière dégageant des substances dangereuses pour la santé et pour l'environnement.

La rapidité de la recherche de la cause et de l'auteur d'une pollution est primordiale en matière de protection de l'environnement et les sanctions peuvent être lourdes.

Forêt

La Brigade Verte procède, en collaboration avec l'**ONF**, à une surveillance régulière du domaine forestier. Les gardes peuvent relever diverses infractions au **code forestier** : circulation illicite de véhicules, feux, vol de bois...

Pêche

Au même titre que pour la chasse, les Gardes Champêtres sont habilités à **contrôler les cartes de pêche**, le nombre et la taille des prises, les lignes et appâts employés... La Brigade Verte est désormais partenaire de la **Fédération de Pêche du Haut-Rhin** pour la surveillance des cours d'eau des associations de pêche.

Feux

Tout au long de l'année et plus particulièrement en **période de sécheresse**, les Gardes Champêtres sont extrêmement vigilants quant aux feux en milieu rural qui constituent souvent un risque menaçant les riverains, la faune et la flore. L'**écobuage** (débroussaillage par le feu), interdit par Arrêté Préfectoral, est une cause fréquente de feux en milieu rural.

Source : www.brigade-verte.fr

Nuisances

Les Gardes de la Brigade Verte font souvent office de médiateurs pour résoudre des problèmes de nuisances. Celles-ci peuvent être **olfactives** (fumées, peinture, fumier...), **sonores** (musique, cris, aboiements, machines...) ou encore **visuelles**. Il en va du **civisme** de chacun pour une cohabitation pacifique, en milieu rural comme en milieu urbain.

Dégradations et vols

Lors de leurs patrouilles, les agents de la Brigade Verte peuvent observer des **actes malveillants** ou constater des **dégradations** sur des biens publics (mobilier urbain, bâtiments, chemins...) ou privés (clôtures, champs, bornes...).

Chasse

Le Garde Champêtre est compétent en matière de chasse. Il peut procéder au **contrôle des permis**, des bracelets apposés sur le **gibier abattu**, à la mise en place des **panneaux** réglementaires lors des **battues**...

Voirie

La principale infraction relevée dans ce domaine est l'**occupation illégale de l'espace public** :

- Tas de sable,
- Carcasses de voitures,
- Stationnement abusif...

Pollutions

Les agents de la Brigade Verte sont souvent confrontés à des atteintes à l'environnement :

- Pollutions de **cours d'eau** causées par des hydrocarbures, du lisier, des pesticides...
- Pollutions **atmosphériques** causées par des feux de matières plastiques, de polystyrènes ou toute autre matière dégageant des substances dangereuses pour la santé et pour l'environnement.

La rapidité de la recherche de la cause et de l'auteur d'une pollution est primordiale en matière de protection de l'environnement et les sanctions peuvent être lourdes.

Forêt

La Brigade Verte procède, en collaboration avec l'**ONF**, à une surveillance régulière du domaine forestier. Les gardes peuvent relever diverses infractions au **code forestier** : circulation illicite de véhicules, feux, vol de bois...

Pêche

Au même titre que pour la chasse, les Gardes Champêtres sont habilités à **contrôler les cartes de pêche**, le nombre et la taille des prises, les lignes et appâts employés... La Brigade Verte est désormais partenaire de la **Fédération de Pêche du Haut-Rhin** pour la surveillance des cours d'eau des associations de pêche.

Feux

Tout au long de l'année et plus particulièrement en **période de sécheresse**, les Gardes Champêtres sont extrêmement vigilants quant aux feux en milieu rural qui constituent souvent un risque menaçant les riverains, la faune et la flore. L'**écobuage** (débroussaillage par le feu), interdit par Arrêté Préfectoral, est une cause fréquente de feux en milieu rural.

Source : www.brigade-verte.fr

